



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Communiqué – Mardi 29 septembre 2015

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, il n'y a pas « d'extrême urgence » à tuer des bouquetins !

La date d'audience du référé suspensif déposé par les associations pour empêcher l'abattage de centaines de bouquetins est enfin connue : ce sera le 19 octobre à 11h au Tribunal Administratif de Grenoble.

D'ici-là, si le préfet de Haute-Savoie déclenche le même genre d'abattage expéditif qu'en octobre 2013, la plupart des bouquetins sains auront été éliminés, ce qui représente environ 300 animaux de tous âges, dont une soixantaine de cabris nés en 2015. Le tribunal sera mis devant le fait accompli, et ce n'est pas acceptable.

Sur la base des travaux du groupe d'experts scientifiques réuni par l'ANSES, ainsi que de l'avis du CNPN, nous affirmerons haut et fort au juge qu'il n'y a pas urgence à déclencher un abattage massif et indiscriminé, et que d'autres options existent, qui offrent de meilleures chances de maîtriser à terme la brucellose. Aucun cas n'a été détecté depuis 3 ans, alors que les troupeaux en estive ont cohabité avec les bouquetins à chaque saison, ce qui implique que l'invocation de la crainte et de l'urgence est un argument construit et infondé.

En conséquence, nos associations demandent solennellement au préfet de ne pas devancer l'action de la justice, c'est-à-dire de ne pas ordonner d'abattage indiscriminé dans les semaines qui viennent. Il en va du fonctionnement de nos institutions et de l'impartialité de l'Etat.

Contacts Presse

FNE : Jean-David ABEL : 06 77 04 23 30

LPO : Yves Verilhac : 06 76 65 61 10

FRAPNA : Jean-Pierre Crouzat : 06 11 24 04 21

ASPAS : Madline Reynaud : 06 79 44 61 17